

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 021-212104251-20240606-DEC_2024_64-AR



DECISION DU MAIRE N° 2024/69

Objet : Remboursement de la somme avancée par le Maire suite à la location de deux camions à Auxerre

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu, les articles L.2122-21 à 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°2020.44 du 27 mai 2020, alinéa 2, de délégation au Maire,

Considérant, le besoin de louer deux camions spécifiques pour le transport d'œuvre du musée d'Auxerre à celui de Montbard, le Maire de Montbard a dû avancer les frais de location car la société AVIS n'acceptait pas le paiement par mandat administratif.

DECIDE

Article unique : le remboursement à hauteur de 341€ à Madame Laurence PORTE suite à la location le 21 mars 2024 de deux camions pour le transport d'œuvres pour le musée de Montbard.